

Points de repères

Jean HENAIRE, Socio-pédagogue,
Professeur invité à l'Université du Québec à Montréal

I. Aspects du phénomène

La poussée démographique. Selon une étude de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)¹, en 1987, 17% de la population mondiale demeurent dans les pays de l'OCDE et 8% dans les pays d'Europe centrale et orientale, dont l'économie était planifiée. Donc, les trois quarts restants de l'humanité vivent dans les pays les moins avancés (PMA). On peut constater la même disproportion, par analogie, en ce qui concerne le taux de croissance démographique: bien qu'en régression, depuis le dernier quart du siècle, il a cependant continué d'augmenter ces dernières années pour s'élever, en moyenne, de 0.9% dans les pays les plus avancés, cependant qu'il grimpait à 2.3% dans les pays pauvres. Les écarts de croissance démographique entre ces catégories de pays vont toujours en s'accroissant, estime l'OCDE. Par exemple, entre 1985 et l'an 2000, la population de l'Amérique latine augmentera 2.5 fois plus vite que celle de l'Amérique du Nord (2.2 entre 1960 et 1985), la population de la Chine 2.7 fois plus vite que celle du Japon (1.9 pour les quinze années précédentes) et la population de l'Afrique 13.6 fois plus vite que celle des pays européens de l'OCDE (4.8 fois en 1960-1985). Selon Jean-Marie Poursin: *"Sur les trois milliards deux cent millions de nouveaux-venus que la Terre devra porter d'ici trente-cinq ans, moins de deux cent millions naîtront dans les pays industrialisés, mais 3 milliards d'entre eux, soit 95%, naîtront dans les pays les moins avancés"*²

On peut penser sans difficulté que cette poussée démographique, véritable force implosive dans les pays sous-développés, constitue la principale cause des mouvements de population, surtout lorsque celle-ci se conjugue, en particulier, aux désastres environnementaux, aux conflits régionaux et au sous-emploi. A ce seul dernier chapitre, par exemple, il faudrait, selon l'OCDE, créer chaque année, dans les pays

¹ *L'Avenir des migrations*, OCDE, Paris, 1987, p. 120.

² "Explosion démographique et désastre écologique", *ESPRESSO*, No.171, mai 1991.

les moins avancés, entre maintenant et l'an 2000, plus de 31 millions d'emplois et ce, pour un taux d'emploi actuel estimé à 55%. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner, dès lors, de la pression qu'exerce le Sud sur le Nord, seul trajet migratoire qui entretienne encore un certain espoir, chez des millions de personnes, de sortir de la misère.

Les réfugiés. Une attention particulière mérite d'être également portée sur le problème des réfugiés, dont le nombre va croissant. *"Entre 1951, année du début de l'Office du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), et 1991, le nombre des réfugiés est passé d'un million à dix-sept millions, sans compter les réfugiés palestiniens"*, écrit Roland-Pierre Paringaux⁴, qui précise que, selon le HCR, seulement 3% des réfugiés du monde entier avaient cherché asile en Occident en 1985. Ce ne sont donc pas les pays les plus riches qui reçoivent le plus de réfugiés, mais les plus pauvres. A titre d'illustration de cette disproportion, le Conseil canadien pour les réfugiés souligne qu'au Canada, où le revenu moyen par habitant est de 15'000 \$, on compte un réfugié pour mille habitants tandis que le Swaziland, dont le revenu moyen est de 700\$ affiche un ratio d'un réfugié pour 11 habitants; le Pakistan, au revenu annuel moyen par habitant de 350\$, a accueilli ces dernières années plus de 3 millions de réfugiés afghans avec leur bétail⁵. A cet égard, Michel Moussali, Directeur de la protection internationale au HCR, se demandait récemment si *"le monde riche et prospère pourra continuer longtemps à vivre tranquillement alors que tant de problèmes menacent d'exploser dans les pays du tiers monde?"*⁶.

L'existence, voire l'augmentation du nombre de réfugiés dans le monde est le reflet d'une dynamique productrice d'inégalités profondes, structurelles, qui accentuent le clivage entre pays riches et pauvres. Dans un rapport traitant de la question des réfugiés, la Commission indépendante sur les questions humanitaires internationales écrivait, au sujet de l'augmentation du nombre de réfugiés dans le monde: *"Rien ne permet de croire que cette tendance s'inversera dans un avenir prochain, surtout dans les pays en développement. Les effets conjugués de la croissance démographique, de la stagnation économique et de la*

3 *Op. cit. supra*, note 1, p. 125.

4 "Le flot montant des réfugiés défie les efforts de solidarité", *Le Monde diplomatique*, juin 1991.

5 Dans *Réfugiés: le point*, No 1, Toronto/Montréal, juin 1990.

6 Dans *Réfugiés*, No 80, décembre 1990, p.8.

détérioration du milieu écologique se solderont selon toute probabilité par un accroissement de la misère et des tensions sociales. Compte tenu de la progression parallèle du commerce des armes, du militarisme et de l'intolérance, de nouveaux mouvements massifs de population semblent inévitables"⁷. Une réflexion sur les enjeux et les conséquences de cette situation, de même que sur des voies de solutions possibles doit prendre nécessairement en compte le respect des droits de l'homme.

II. La protection des droits de l'homme: portée et limite

Les réfugiés et les personnes déplacées bénéficient d'une certaine protection, garantie par des instruments internationaux. La Convention relative au statut des réfugiés (1951), amendée par le Protocole relatif au statut des réfugiés (1967) prévoit que la qualité de réfugié soit accordée à la personne qui *"craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays; ou qui, si elle n'a pas de nationalité et se trouve hors du pays dans lequel elle avait sa résidence habituelle à la suite de tels événements, ne peut ou, en raison de ladite crainte, ne veut y retourner"* (Article premier).

La Convention de l'OUA régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique (1969) semble être plus large dans la définition du réfugié, dans la mesure où elle se réfère à des individus quittant leur pays *"du fait d'événements troublant gravement l'ordre public"*, autorisant par là une reconnaissance de la notion de «réfugié écologique»⁸.

L'article 2 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (1966; ONU) stipule que: *"Les États parties au présent Pacte s'engagent à respecter et à garantir à tous les individus se trouvant sur leur territoire et relevant de leur compétence les droits reconnus dans le présent Pacte, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation"*, cependant que le paragraphe 2 de l'article 12 stipule

⁷ Réfugiés. La dynamique du déplacement; Berger-Levrault, collection Mondes en devenir, Genève, 1986, p. 27.

⁸ Réfugiés, HCR, No 81, décembre 1990, p. 15.

que: *"Toute personne est libre de quitter n'importe quel pays, y compris le sien"*.

L'article 2 du Protocole No 4 à la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales (1963; Conseil de l'Europe) stipule que: *"Toute personne est libre de quitter n'importe quel pays, y compris le sien"*.

L'article 22 de la Convention relative aux droits de l'enfant (1989; ONU) accorde une protection spéciale à l'enfant qui est considéré comme réfugié ou qui cherche à obtenir le statut de réfugié, et instaure une obligation pour l'Etat de collaborer avec les organisations compétentes ayant pour mandat d'assurer sa protection.

Par ailleurs, signale-t-on, "le droit international relatif aux réfugiés ne peut, d'évidence, s'imposer par delà les intérêts nationaux" et "rien ne contraint les Etats signataires (d'instruments internationaux, et encore moins les Etats qui ont refusé de les signer) à respecter les instruments existants"⁹. Des contraintes imposées par des Etats limitent, cependant, grandement la portée de la protection internationale des populations en mouvement, notamment: les mesures dissuasives concernant les exigences de qualification de la main-d'oeuvre immigrante ont pour effet de réduire, pour bon nombre, à néant l'espoir en une vie meilleure à l'étranger; le refoulement aux frontières de requérants d'asile, prive ceux-ci du droit d'asile. Citons aussi le paragraphe 2, a) de l'article 52 de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (1990; ONU): *"Pour tout travailleur migrant, l'Etat d'emploi peut restreindre l'accès à des catégories limitées d'emplois, fonctions, services ou activités, lorsque l'intérêt de l'Etat l'exige et que la législation nationale le prévoit"*. S'agissant, cette fois, de la souveraineté des Etats, soulignons l'article 1 de la Convention sur l'asile territorial de l'OEA (1954): *"Dans l'exercice de sa souveraineté, tout Etat a le droit d'admettre sur son territoire les personnes qu'il lui convient de recevoir, sans qu'un autre Etat, à l'occasion de l'exercice de ce droit, puisse élever aucune réclamation"*.

Le débat autour de la place et des droits de l' "étranger" dans la société d'accueil est loin d'être clos; posé en ces termes, il a le mérite de nous obliger à poser les vraies questions: *"Ou bien les «étrangers» restent*

⁹ *Op. cit. supra*, note 7, p. 48.

«étrangers» dans une société démocratique où ils n'auraient d'autre droit que celui de travailler pour un modeste salaire, et un jour l'orage éclatera; ou bien cette société, pour rester démocratique, décide de les intégrer, d'en faire des citoyens de plein droit»¹⁰.

III. Impacts sur le milieu scolaire d'accueil

Les mouvements de population ont des effets significatifs sur les systèmes éducatifs d'accueil. Dans la plupart des pays développés d'Occident du Nord, la pluriculturalisation croissante des effectifs scolaires pose, entre autres, la question de l'adaptation de l'école à ce phénomène. Si, d'une part, des efforts ont été consentis en vue de prendre en compte la diversité ethno-culturelle dans l'enseignement, il reste que la présence accrue, dans plusieurs cas, d'enfants de migrants, de nomades et d'immigrants dans les écoles continue d'être, assez souvent, une source de tension. De nombreux travaux ont été réalisés à ce sujet, en particulier dans le domaine de l'éducation interculturelle. Celle-ci invite au respect des droits de l'homme tels qu'affirmés, notamment, dans des instruments internationaux. Ainsi, l'article 30 de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille stipule que: *"Tout enfant d'un travailleur migrant a le droit fondamental d'accès à l'éducation sur la base de l'égalité de traitement avec les ressortissants de l'Etat en cause"*.

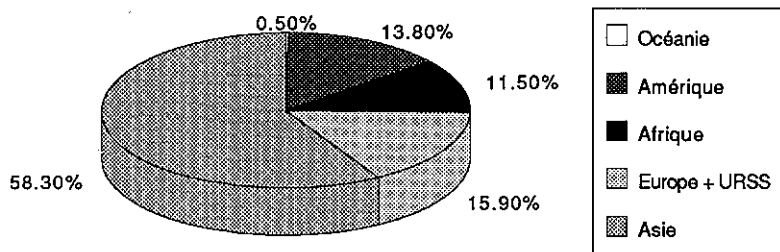
La Convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement (1960; UNESCO) prévoit, au paragraphe e) de l'article 3 que les Etats parties s'engagent à: *"accorder aux ressortissants étrangers résidant sur leur territoire le même accès à l'enseignement qu'à leurs propres nationaux"*.

L'article 13 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (1966; ONU) reconnaît le droit de toute personne à l'éducation.

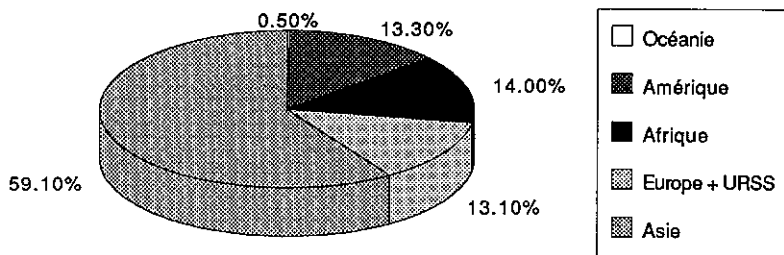
La Convention relative aux droits de l'enfant affirme, à l'article 30, le droit de l'enfant autochtone ou appartenant à une minorité d'avoir sa propre vie culturelle, de pratiquer sa propre religion et d'employer sa propre langue.

¹⁰ Claude Julien, "Le privilège et le vertige", Le Monde diplomatique, mai 1990, p. 15.

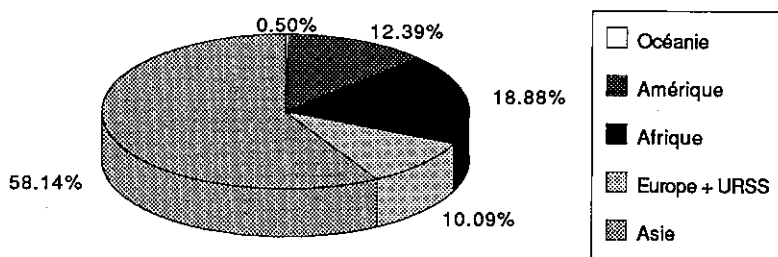
Répartition de la population mondiale en 1985



Répartition de la population mondiale en 2000



Répartition de la population mondiale en 2025



Projection de la population mondiale 1989-1990, Banque Mondiale, Washington

Mouvements présents et futurs de population

Jean-Marie POURSIN, Démographe

1. Aujourd'hui, en 1991, notre planète abrite 5 milliards 400 millions d'êtres humains et l'avancée se poursuit sur le rythme d'une croissance annuelle de 90 millions de personnes. Sur cette inexorable lancée, un doublement de la population mondiale est en vue, dans un délai rapproché: en 2000, 6 milliards de personnes; en 2025, 8 milliards et demi; en 2050, plus de 10 milliards.

2. Le monde démographique bascule et deviendra rapidement méconnaissable. En 1985, parmi les 25 pays les plus peuplés du monde, figuraient encore 6 Etats européens. En 2025, à l'exception de l'Allemagne, qui bénéficie de sa réunification, aucun autre Etat européen ne figurera sur cette liste. Les places respectives de l'Italie, du Royaume-Uni et de la France, par exemple, seront occupées par l'Ethiopie, les Philippines et le Zaïre. Le Nigéria, qui ne comptait, en 1950, que 23 millions d'habitants, en comptera 300 millions en 2025, ce qui fera de ce pays la quatrième puissance démographique mondiale.

3. De cette dichotomie, illustrée par l'irrésistible montée du Sud et l'affaiblissement non moins inéluctable du Nord, répond la dérive, de sens exactement contraire, entre riches et pauvres; un déséquilibre non moins fondamental entre le niveau de vie des pays les moins avancés et celui des pays industrialisés. L'économie ajoute à l'écart, allant s'élargissant, dans le nombre, un abîme dans la répartition des richesses qui crée, à terme, une situation dont l'évident paradoxe est de plus en plus difficilement accepté. D'après les données contenues dans le Rapport mondial sur le développement humain publié par le PNUD en 1991, 77% de la population du Sud n'a accès qu'à 15% des revenus tandis que 23% de la population du Nord cumulait 85% des produits et des biens. Si l'on fait intervenir le facteur démographique dans cette comparaison, on constate que le PNB par habitant au Sud est de 710\$, alors qu'il est de 12.500\$ au Nord, soit 18 fois supérieur. Ce déséquilibre, qui va en s'accroissant, dessine des zones de fracture

démographique, économique et culturelle et crée des épïc centres de rupture à mesure que s'enfle le nombre des migrants potentiels.

4. Le premier épïc centre est celui qui oppose le vide du continent australien aux concentrations humaines de l'Asie du Sud. Dans 35 ans, l'Australie comptera 7 millions d'habitants de plus, soit 23 millions, tandis que la population de l'Inde aura bondi de 700 millions à 1 milliard 400 millions; le Bangladesh aura, lui aussi, doublé avec 230 millions; les Philippines et l'Indonésie auront triplé avec, respectivement, 111 et 263 millions. L'arc de cercle de l'Asie du Sud Pacifique réunira alors l'une des plus importantes et des plus dynamiques concentrations humaines de la planète, face au seul continent encore peu peuplé, l'Australie.

5. Le second épïc centre est une véritable poudrière en puissance: il s'agit de la frontière sud de l'Amérique du Nord. Les Etats-Unis sont affrontés au problème que leur pose le caractère nouveau pris par l'immigration depuis 25 ans. A la source traditionnelle et dominante de l'immigration, celle des Européens, s'est substitué un flot annuel d'environ un million de personnes en provenance pour 85% de pays du tiers monde, y compris de 4 à 500.000 Mexicains, dont la moitié de clandestins.

6. L'épïc centre de la plus grande turbulence se situe sur les deux bords de la Méditerranée, dans le vis-à-vis Europe/Afrique du Nord. C'est là que s'aggrave, d'année en année, le contraste entre la zone de la plus haute pression démographique du prochain demi-siècle et la zone de la plus importante dépression démographique au monde. Si l'on élargit la comparaison à la CEE par rapport à l'Afrique méditerranéenne, la conclusion est du même ordre: tandis que la CEE entame son déclin, l'ensemble africain parcourt le tournant capital de son expansion maximum.

7. Les événements récents qui ont conduit à la désintégration de l'URSS viennent de créer un quatrième épïc centre de rupture. L'éclatement de l'empire soviétique est le prélude à de très importantes migrations dans ce quasi-continent. On peut discerner deux axes de déséquilibre pouvant conduire à des déplacements considérables de population. Le premier regarde l'importante population d'origine musulmane: 100 millions de personnes dotées de caractéristiques et d'un dynamisme démographique qui les rapprochent des peuples en plein essor du Moyen-Orient. D'ici moins de 40 ans, on assistera à un

doublément de cette population, tandis que le reste de la population "soviétique" demeurera quasi-stationnaire. Le centre de gravité démographique de l'ex-URSS va donc complètement basculer, introduisant ainsi un nouvel et puissant facteur d'éclatement. Le second axe de déséquilibre, fruit de la banqueroute économique, est celui de la volonté - ou de la tentation - de l'exode, en URSS comme dans les autres pays de l'ex-bloc socialiste. En même temps que la fascination de l'Occident se concrétise à travers l'ouverture - relative - des frontières, la transition vers l'économie de marché révèle le sous-emploi. Les chiffres ne cessent de s'enfler. Une prévision réaliste fait état, dans un avenir proche, de 50% de chômeurs parmi les jeunes de 15 à 25 ans et de 10% parmi les autres actifs. Les 5 millions de sans-travail en Pologne et les 40 millions de chômeurs de la CEI, généralement bien formés et proches de l'Occident culturellement, ajouteront une nouvelle charge aux capacités d'accueil de l'Ouest et amplifieront, sur un même enjeu migratoire, la tension entre le Nord et le Sud de la Méditerranée.

8. Aux pays riches et vieux, sur le bord de la décroissance, s'opposent les pays pauvres, à croissance rapide et très jeunes. Dans la plupart des pays européens avancés, pour chaque personne de 60 ans et plus, il n'y aura d'ici peu qu'une seule personne de moins de 20 ans *. Dans un grand nombre de pays parmi les moins avancés, on trouve jusqu'à 15 jeunes de moins de 20 ans pour une personne âgée de 60 ans et plus. Cette dernière structure entraînera des conséquences impressionnantes sur tout le prochain demi-siècle. Ces générations géantes - reflet de la fécondité des années '60, '70 et '80 - arriveront à l'âge d'avoir des enfants. Bien que ces jeunes couples élèveront en moyenne moins d'enfants que leurs parents, ils seront cependant si nombreux que le total des naissances continuera d'augmenter chaque année et ce, pendant quelques décennies.

9. On assistera à une arrivée non moins massive de ces générations sur le marché du travail, entraînant une offre anormalement élevée de main d'oeuvre et nécessitant du même coup une énorme création d'emplois. Les chiffres sont ici accablants. Le sous-emploi frappe déjà 20% de la main-d'oeuvre d'Amérique latine et environ 40% de celle d'Afrique. Sur ce dernier continent, le flux de main-d'oeuvre nouvelle, entre 1985 et 2025, dépassera 400 millions de personnes. Au total, le Bureau international du Travail (BIT) estime qu'entre 1980 et l'an 2000, la

* En 1991, il y avait en France 27% de jeunes en dessous de 20 ans et 20% de personnes âgées de 60 ans et plus.

population d'âge actif des pays les moins avancés aura augmenté de 7 à 800 millions, nécessitant la création d'autant d'emplois. Toujours selon le BIT, plus de 300 millions de personnes sont, dans les pays d'Europe de l'Est et ailleurs, sous-employées; en conséquence, on peut estimer à plus d'un milliard le nombre total d'emplois à créer en 20 ans. C'est là la conséquence la plus directe de la croissance démographique sur le problème des migrations. C'est aussi le défi le plus difficile à relever de toute l'histoire contemporaine.

10. On a recensé, dans le monde entier, 80 millions de migrants environ. Sur ce nombre, on estime qu'il existe 18 millions de réfugiés et 14 millions de personnes déplacées, dont la grande majorité en Afrique, notamment sub-saharienne. Vingt millions de migrants sont des travailleurs, précaires ou permanents, aux statuts aussi différents que la main-d'oeuvre asiatique ou égyptienne employée dans les pays du Golfe, les ouvriers recrutés par les "Dragons" asiatiques, les "Chicanos" d'Amérique centrale recrutés aux Etats-Unis, les Colombiens implantés au Vénézuéla. On chiffre, enfin, à 30 millions - approximation très imprécise de par la nature même du phénomène - les immigrants, travailleurs ou non, en situation irrégulière.

11. Il n'est, sans doute, pas besoin de souligner qu'il est totalement irréaliste de penser que les migrations, quelles qu'en soient les formes, puissent apporter une solution à long terme au problème démographique et à ses plus redoutables séquences: la croissance, présente et future, de la population mondiale, la distorsion des niveaux de vie et de développement, le chômage et le sous-emploi. Les écarts à combler sont trop importants, les volumes humains par trop considérables. Où accueillir, héberger, employer les 20 à 30 millions d'Africains qui, chaque année, ne pourront trouver de travail, ainsi que les 700 à 800 millions de sans-emploi des prochaines décennies?

12. Dans les circonstances présentes et dans le cadre de ce que l'on peut raisonnablement prévoir, il paraît irréaliste de penser que, pour des raisons politiques, notamment, les deux zones occidentales d'immigration - l'Amérique et l'Europe - puissent recevoir, chaque année, plus d'un million environ d'arrivants supplémentaires. L'amplitude du problème est accablante. L'Egypte, par exemple, compte annuellement un surplus démographique d'un million et demi de personnes qui, à lui seul, suffirait à alimenter l'immigration en Europe. Le vieillissement des pays riches, leur déficit en main-d'oeuvre, les besoins humains théoriquement requis pour y remédier

n'approcheraient pas de ces chiffres. En outre, il faut savoir que la plupart des Etats européens ne pensent pas que l'option migratoire puisse compenser une évolution démographique défavorable et qu'il n'existe pas de volonté d'effectuer des choix politiques si difficiles que les chances de solutions acceptables par tous sont faibles dans ces sociétés pluralistes.

13. Deux inconnues de taille risquent, par ailleurs, de remettre sérieusement en question la rectitude des informations et des jugements dont nous avons fait état. Les répercussions de la première sont aussi imprévisibles que l'étendue exacte du mal. Le SIDA est ici en cause par la menace qu'il fait peser à l'échelle mondiale. Avec cette maladie, subsistent ou réapparaissent les grandes endémies comme le paludisme, de grandes épidémies comme le choléra, les risques de crises de mortalité difficiles à prévoir et, encore plus, à comptabiliser.

14. La deuxième inconnue est un "continent humain" à elle seule: la Chine. Un cinquième de la population mondiale dans un État exerçant un contrôle très strict sur les migrations intérieures et extérieures. Si le régime communiste venait à céder, et avec lui le carcan qui paralyse la population, l'énorme potentiel migratoire de la Chine, gelé actuellement, pourrait brusquement apparaître. Malgré les rigueurs du contrôle et des sanctions, on estime de 60 à 80 millions le nombre actuel de migrants temporaires au statut incertain, dont plus d'un cinquième dans des grandes villes, tous candidats à une migration et à une émigration définitive.

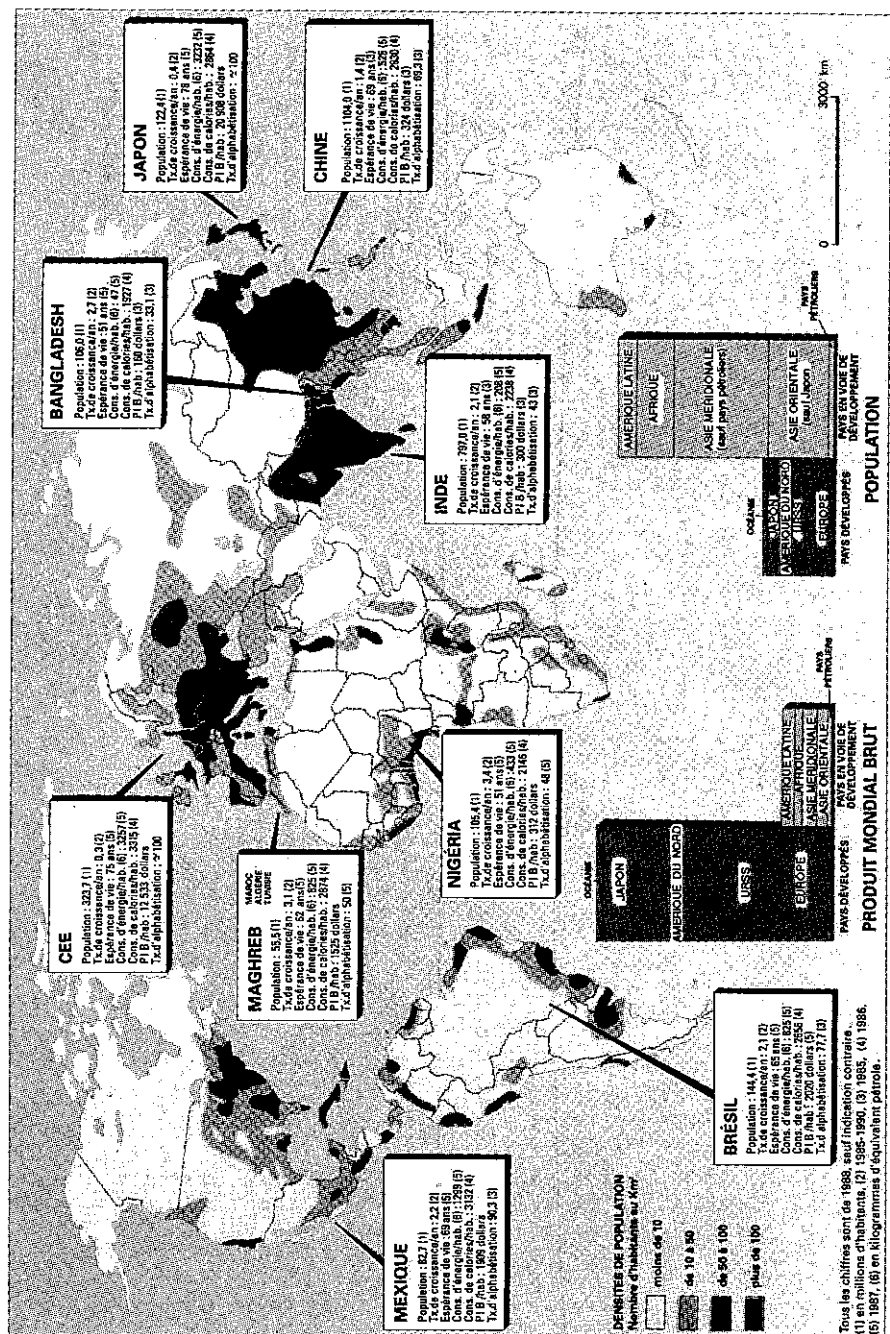
15. Les perspectives d'avenir peuvent sembler sombres. Il est indéniable que le prochain demi-siècle marquera le passage de la plus haute et de la plus ample vague démographique que l'humanité ait jamais connue. Pourtant, on doit ajouter et souligner que la stabilité de la population mondiale se profile, au terme de l'an 2100, au niveau d'environ 12 milliards d'individus. Cette perspective est fondée sur la baisse du taux mondial de fécondité, amorcée depuis 1975 et qui se poursuit sans interruption depuis. Certains indices conduisent à penser que la pression commence à se relâcher dans certains secteurs sensibles du monde, autorisant d'aborder dans un esprit plus serein la question de la présence étrangère et de l'immigration future en Europe. C'est le sens du tournant que vient de prendre récemment, entre autres, la démographie maghrébine, signe avant-coureur d'un ralentissement de son élan, signe sans équivoque que ces pays engagés dans le processus

historique de la transition démographique entament l'étape essentielle et finale de la baisse de fécondité.

16. De fait, les migrations vers l'Europe, vers la France en particulier, semblent bien davantage dépendre du contexte économique, de la succession des cycles de croissance et de récession, qu'obéir à un déterminisme démographique. Pour autant, les migrations déclenchées par les hauts et les bas de la vie économique n'en ont pas moins des conséquences démographiques importantes. Ceci est évident pour des pays dont le peuplement a été et est encore fonction de l'immigration: depuis 40 ans, la population est supérieure de 38% en Australie et de 19% à ce qu'elle aurait été sans apport migratoire. Mais c'est encore vrai, dans une mesure appréciable, en Europe: 5 à 10% en France, en Belgique et en Suède. Précieux pour cent qui ont comblé - et au-delà - le déficit de 6 millions de naissances en Allemagne comme ils ont compté pour un tiers environ dans le sursaut de fécondité du *baby-boom* en France. Comment ne pas rappeler ici, par exemple, le tribut dû par la France à ces vagues successives d'immigrants dont les Français d'aujourd'hui sont issus dans une mesure importante et pourtant largement ignorée. Quatorze millions de personnes vivant actuellement en France - un quart de la population - sont soit immigrés, soit enfants ou petits-enfants d'immigrés et, parmi elles, plus de dix millions ont la nationalité française.

17. Fruit de la migration, le métissage est notre loi commune, a dit Michel Serres. Elargi désormais aux dimensions du monde entier, le mélange des peuples et des races est inéluctable et nous approchons à grands pas de cette unification de l'espèce qui, au-delà des gènes, confondra nos statures, nos épidermes... et nos coeurs.

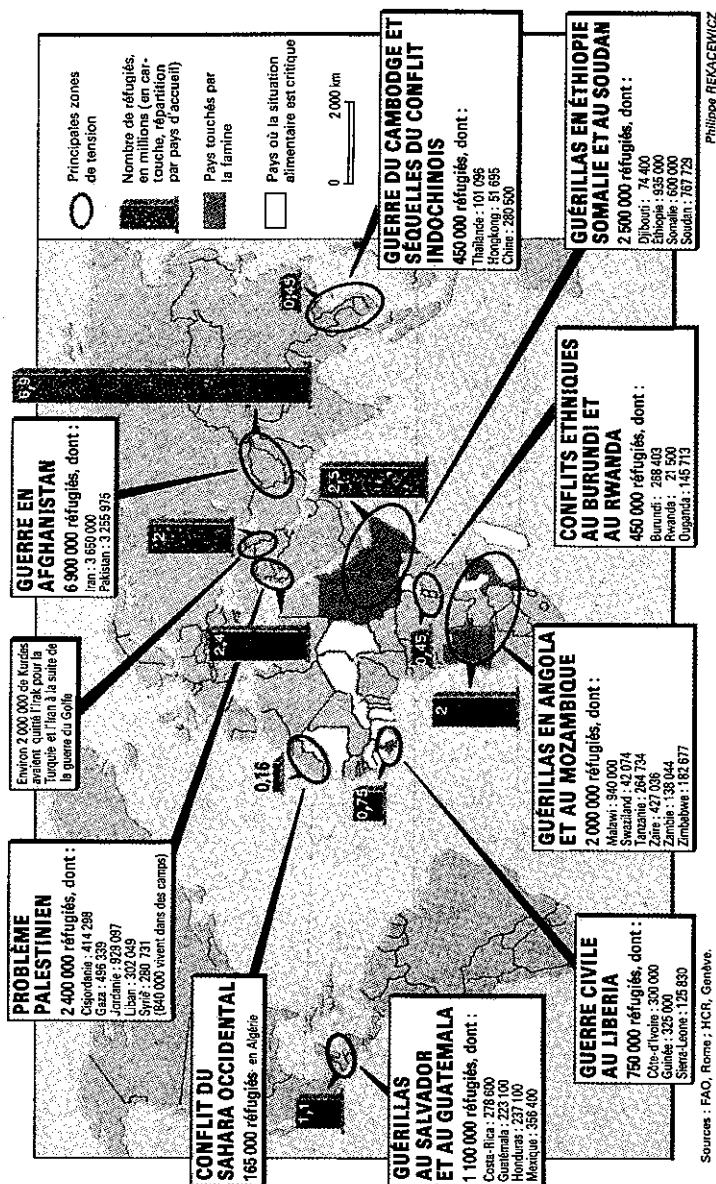
LES DÉSÉQUILIBRES DU PEUPLMENT ET DE LA RICHESSE



cartographie : Philippe Rakawicz

Source : Rapport sur le développement dans le monde 1989, Banque mondiale, Washington DC, 1989 :

"l'Etat du monde 1889-1890, éditions la Découverte, Paris, 1989.



Sources : FAO, Rome ; HCR, Genève.